



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1202

20 Aout 2015

- **Le gouvernement haïtien met en garde la République Dominicaine contre la déportation d'apatrides sur le territoire national**
- **Le Conseil électoral radie 16 candidats aux législatives**
- **Les organisations de droits humains critiquent la création illégale de 5 nouvelles communes par le gouvernement**
- **Choléra : Alerte des humanitaires sur une augmentation inquiétante des cas, par rapport à 2014**

>> **Le gouvernement haïtien met en garde la République Dominicaine contre la déportation d'apatrides sur le territoire national**

« L'État haïtien [est déterminé] de ne pas recevoir, sur son territoire, des personnes menacées d'apatridie », que déporterait la République Dominicaine voisine, prévient le Ministère des Affaires étrangères.

Depuis le 17 juin 2015 et la fin du Plan national (dominicain) de régularisation des étrangers (PNRE), des milliers de personnes ont franchi la frontière pour se réfugier en Haïti. Certaines personnes ne connaissent de ce pays, ni la langue ni la culture et n'y ont aucune attache.

Le mercredi 19 août 2015, le Ministère haïtien des Affaires étrangères a réuni les responsables de tous les postes consulaires en République Dominicaine, en vue de trouver des solutions à la déportation des Haïtiens en situation irrégulière. Pourtant, « les négociations, entamées par les parties haïtienne et dominicaine, dans la perspective de la révision du protocole d'accord fixant les mécanismes de rapatriements » n'ont pas encore abouti, déplore le Ministère rappelant qu'Haïti est « attachée » au principe de ce protocole.

Pour le mois de juillet, 949 personnes ont été rapatriées par les autorités dominicaines et 7679 sont rentrées en Haïti « de leur propre gré », indique la plate-forme Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR). Au total, plus de 65 000 personnes sont déjà rentrées en Haïti, suivant des chiffres officiels dominicains. 20% des retours seraient forcés, selon une enquête de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Les autorités dominicaines effectuent les rapatriements, sans donner la possibilité aux personnes de récupérer leurs biens et autres effets. Ces opérations ont souvent lieu dans des conditions de séparation des familles.

Le samedi 15 août, des agents de l'immigration dominicaine ont conduit de force, à Malpasse, une

famille de 6 personnes dont un bébé de 4 mois, qui résidait depuis 2013 à Bávaro, une ville touristique dominicaine sur la côte nord de Punta Cana. La mère, qui était au travail, n'a pas été interceptée.

Face à la violence des opérations de rapatriements, l'organisation haïtienne de pression, dénommée « Le Collectif 4 décembre » préconise un embargo d'Haïti sur les produits dominicains.

Entre-temps, diverses organisations haïtiennes appellent à la solidarité internationale en faveur de l'avocat et militant dominicain de droits humains, Manuel de Jesus Dandre. La Junte centrale électorale dominicaine vient d'enlever, le 30 juillet, la nationalité dominicaine à Dandre, 55 ans, sous prétexte de son origine haïtienne. « Cette décision confirme le racisme, la discrimination et l'apatridie pratiqués par l'Etat dominicain », signale le GARR.

« Je suis né ici (en République Dominicaine). Je n'ai jamais été confronté à des difficultés pour exercer ma profession d'avocat en tant que citoyen dominicain. Cette décision arbitraire n'est autre qu'un acte d'intimidation pour me porter à abandonner la lutte pour le respect des droits humains en République Dominicaine », considère Dandre. Actuellement responsable des affaires juridiques au Mouvement socio-culturel des travailleurs haïtiens (MOSCTHA) et membre du Réseau Jacques Viau, Manuel de Jesus Dandre s'est révélé à la presse internationale en défendant Julia Deguis Pierre, la première ressortissante dominicaine, d'origine haïtienne, dénationalisée suite à l'amendement de la Constitution dominicaine en 2010. En 2012, il a joué le rôle d'interprète au procès du massacre de Guayubin, tenu devant la Cour interaméricaine des droits humains à San Jose, Costa Rica, où le GARR était l'organisation haïtienne pétitionnaire.

>> Le Conseil électoral radie 16 candidats aux législatives

A la veille de la présentation des résultats du scrutin du 9 août 2015, le Conseil électoral provisoire (CEP) décide de radier 16 candidats aux législatives, dont 1 au sénat, en raison d'actes de violence perpétrés le jour du vote.

Saccage de centres de vote, irruption armée, tirs à l'arme automatique, enlèvement de matériels de vote, agression physique contre le personnel de la machine électorale, sont parmi les reproches formulés par le CEP. Les dossiers de ces candidats seront acheminés à la justice, affirme le conseil, laissant entendre que d'autres candidats pourraient encore être écartés.

>> Les organisations de droits humains critiquent la création illégale de cinq nouvelles communes par le gouvernement

Ces organisations de droits humains assimilent ce nouveau décret à une manœuvre politicienne, à l'aube de l'élection présidentielle prévue pour les 25 octobre et 27 décembre 2015. En prenant ce décret, sans consulter les 10 sénateurs encore en fonction ni la société, Michel Martelly viole l'entente qu'il avait conclue avec la classe politique le 11 janvier 2015, relève le secrétaire exécutif de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains (POHDH), Antonal Mortimé.

Certaines zones avaient manifesté le souhait de devenir commune, à l'image de Liancourt. Mais, toute décision devrait faire l'objet de discussions avec la classe politique.

« Cette décision sera dure pour le pays, parce qu'elle exigera beaucoup plus d'infrastructures. C'est une décision irresponsable, parce qu'il n'y a pas de parlement. Tout cela devrait se faire avec des institutions de l'État », indique à AlterPresse le directeur exécutif du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), Pierre Espérance. « Le président Martelly voulait diriger le pays par décret.

Sur la liste provisoire des candidats écartés, figurent 5 postulants du parti haïtien *tèt kale* (PHTK) du président Joseph Michel Martelly.

L'ancien député de la circonscription Delmas/Tabarre, Arnel Bélizaire, qui visait l'un des deux sièges sénatoriaux disponibles dans l'Ouest, est l'unique candidat au sénat écarté pour l'instant.

La plupart des candidats écartés déclarent rejeter la décision de l'organisme électoral, arguant n'avoir commis ni violence ni irrégularité.

C'est pour cela qu'il veut engager le pays dans des voies arbitraires. Les institutions deviennent plus faibles sous sa présidence », rappelle le RNDDH.

Le décret du 25 juillet 2015 est une injustice, estime l'organisation « Découvrir Petite-Anse » (Nord d'Haïti), qui déclare ne pas « vouloir entrer dans un bras de fer avec le gouvernement, puisque l'aéroport international du Cap-Haïtien se retrouve à Petite Anse, une zone pleine de potentialités ». L'organisation projette une grande marche pacifique pour exprimer sa revendication de voir élever la section communale de Petite Anse au rang de commune.

Les cinq nouvelles communes, annoncées par décret du 25 juillet 2015, sont : la 7e section communale de Marfranc (dans la commune de Jérémie / Sud-Ouest), la 1re section communale de Liancourt (dans la commune de Verrettes / Artibonite), la 2e section communale de Lapointe (dans la commune de Port-de-Paix / Nord-Ouest), Quartier Baptiste de la 1re section communale Renthe-Mathé (dans la commune de Belladère / Plateau central), et les Arcadins (de Montrouis à Saint-Marc).

>> Choléra : Alerte des humanitaires sur une augmentation inquiétante des cas, par rapport à 2014

Les humanitaires tirent la sonnette devant l'incidence du choléra durant les sept premiers mois de 2015, presque trois fois plus élevée que l'année 2014, selon un bulletin du Bureau des affaires humanitaires des Nations Unies (Ocha) en Haïti.

De nouvelles flambées de choléra suscitent des inquiétudes dans les départements les plus à risques, comme le Nord, le Centre, l'Artibonite et l'Ouest, où se trouve la capitale Port-au-Prince.

En juillet 2015, 21 décès sur 2000 nouveaux cas ont été recensés. 19 949 cas et 170 décès ont été enregistrés, de janvier à juillet 2015, par le Ministère

haïtien de la santé publique et de la population, contre 7 739 cas pour 56 décès durant la même période en 2014.

Ce sont « des chiffres inquiétants, qui témoignent de la nécessité de maintenir la vigilance au cours de la saison cyclonique, accompagnée généralement par des flambées dans les régions où l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste difficile », souligne le bulletin. Le choléra et les maladies diarrhéiques trouvent un terrain de propagation favorable car 3 millions d'Haïtiens boivent de l'eau des rivières ou sources non protégées, relève Ocha.

A lire également :

- Les États-Unis se positionnent contre les déportations massives de la République Dominicaine (www.alterpresse.org/spip.php?article18703);
- L'ex trafiquant de drogue Jacques Kétant déporté en Haïti par les Etats-Unis d'Amérique (www.alterpresse.org/spip.php?article18713);
- La Pohdh doute de la légitimité « des élus » qui sortiront du scrutin du 9 août 2015 (www.alterpresse.org/spip.php?article18696);
- Culture : Haïti s'apprête à recevoir les Caraïbes pour la XIIe édition de Carifesta (www.alterpresse.org/spip.php?article18702).